



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la
Citoyenneté, de la Légalité,
et de l'Environnement**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : BARTOLINI Patrick

Tél: 04 84 35 42 71

patrick.bartolini@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

05 FEV. 2024

Madame, Monsieur,

Suite à la transmission dématérialisée de votre dossier de réexamen pour l'élevage porcin IED SOCAER indentifié sous le numéro 0006411588 et à son instruction technique finalisée le 17 janvier 2024, nous prenons acte des engagements que vous avez pris dans le dossier de réexamen.

Les dispositions indiquées dans votre dossier vous sont de fait opposables lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Par ailleurs, il vous appartient de procéder à l'abaissement du nombre de places de porc de 7000 à 3500.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau

(Signature)
Patrick Bartolini

**M. le directeur de la société
SOCAER
Campagne Cabriliverni
13790 Rousset**

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Santé et Protection Animales - Environnement
Hôtel des finances du Prado
22 rue Borde
13285 MARSEILLE Cedex 08

MARSEILLE, le 23/01/2024

PRÉFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et
de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

Rapport de l'inspection des installations classées
Instruction d'un dossier de réexamen IED élevage porcin

Affaire suivie par : Jean-Marc BADEI et Elisabeth RADONDY
Téléphone : 04 88 22 63 72
Courriel : jean-m.badei@developpement-durable.gouv.fr
Code inspection : 0006411588
Références : 2024-00435

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED porcin SOCAER
Elevage IED n°0096411588

SIRET : 44403628900015
Adresse de l'exploitation : Campagne Cabriliverni
13790 ROUSSET
Bouches-du-Rhône

et à son instruction technique finalisée le 21 décembre 2023 après échanges et mises à jour du dossier par l'exploitant d'une part, et sachant que la régularité à la MTD 16 concernant la couverture de fosse à lisier constituant initialement un point litigieux ne s'applique pas du fait de la dimension de l'ouvrage supérieure à 20 mètres dans sa plus petite largeur, nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation sur la base du modèle de courrier annexé.

Par ailleurs, il sera également nécessaire de lui demander de confirmer par un porté à connaissance sa volonté explicitée dans le dossier de réexamen déposé, d'abaisser la quantité d'animaux détenus de 7000 à 3500 places.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur des installations classées Coordonnateur régional des installations classées  Jean-Marc BADEI	L'inspecteur des installations classées, chef adjoint de l'unité ICPE du service Prévention des risques  Serge PLANCHON	Le directeur départemental de la protection des populations  Yves ZELMEYER



ANNEXE DOSSIER DE REEXAMEN IED Etablissement SOCAER - TRET

Suite à la validation du dossier de l'établissement SOCAER, veuillez trouver ci-dessous une proposition de rédaction du contenu du courrier à destination de l'éleveur envoyé par la préfecture à l'exploitant. Cette proposition intègre des éléments spécifiques à l'élevage dont le dossier a été validé.

Suite à la transmission dématérialisée de votre dossier de réexamen pour l'élevage porcin IED SOCAER identifié sous le n° 0006411588 et à son instruction technique finalisée le 17 janvier 2024, nous prenons acte des engagements que vous avez pris dans le dossier de réexamen. Les dispositions indiquées dans votre dossier vous sont de fait opposables lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Votre dossier est déclaré conforme par l'inspection.

Par ailleurs, vous voudrez bien porter officiellement à la connaissance du préfet votre intention d'abaisser le nombre de places de porcs de 7000 à 3500.